

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de Monsieur Annunziato STRATI domicilié 31 rue de l'Ardèche, d'organiser une fête des voisins, le samedi 22 juin 2024 de 18h00 à 00h00 dans la rue de l'Ardèche,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue de l'Ardèche,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Pendant la durée de la manifestation, prévue le samedi 22 juin de 18h00 à 00h00, il est interdit à tous véhicules motorisés de circuler dans la rue de l'Ardèche, entre l'intersection rue de l'Ardèche / rue de la Dordogne jusqu'à l'intersection rue de l'Ardèche / rue de Pfastatt.
- ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.
- ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Annunziato STRATI – 31 rue de L'Ardèche à 68270 WITTENHEIM et une copie sera adressée à :
- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
 - Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
 - M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 3 juin 2024
Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué

Joseph WEISBECK

